

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 12 (1886)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ponts, il y a trois chapitres (III, IV et V) : d'abord les lattices de divers types à membrures droites et les bowstrings, avec formules des efforts des diverses barres suivant leur rang, sous charges mortes et roulantes ; puis les ponts suspendus, avec, en particulier, la théorie de la poutre raidissante américaine, qu'on peut trouver aussi au numéro de février 1885 des *Annales des ponts et chaussées* (art. de M. Cadart). Pour les ponts en arc, M. Bovey s'en tient aux calculs algébriques, et paraît en général partisan de l'arc supportant par lui-même les flexions, bien qu'il donne pourtant, dans un paragraphe ultérieur, la détermination du travail des barres de tympans comme parties intégrantes d'un réseau articulé. Il étudie d'une manière détaillée, soit dans le cas d'encastrement, soit avec pivots aux naissances, un arc supposé parabolique, à section de hauteur et de raideur uniformes ; c'est-à-dire que cette section, conservant sa hauteur et sa forme typique, varie seulement par les largeurs, prises proportionnelles à la sécante de l'angle d'inclinaison de l'élément ; ensorte que, sous chargement complet, la pression unitaire demeure constante tout le long de l'arc, en même temps que le rapport du moment d'inertie à l'aire reste aussi constant. L'auteur justifie en ces mots l'extension donnée à cette étude particulière : « Les arcs de raideur uniforme ne sont pas usuels en pratique, mais les formules déduites dans le présent article peuvent s'appliquer sans erreur sensible aux arcs surbaissés de section uniforme. »

Dans le chapitre final, nous trouvons les proportions à donner aux goujons de chaînes à maillons multiples et aux rivures et couvre-joints.

Ajoutons qu'à la fin des divers chapitres de l'ouvrage figurent des listes intéressantes d'énoncés de problèmes ou d'exercices proposés, sauf à laisser de côté ou à modifier ce qui d'entre eux où interviennent les mesures anglaises qui sont pour nous peu familières. En s'attardant dans ce système complexe, qui n'a guère pour lui que son antiquité, les ouvrages techniques anglais perdent certainement, sur le continent européen, une bonne partie de l'influence à laquelle ils devraient légitimement prétendre.

Dans une seconde édition, M. Bovey donnera sans doute quelque développement à la question de l'extra-résistance des poutres massives à la flexion, qu'il ne fait qu'indiquer à la page 137 (1^{re} partie), et qui a été mise en lumière par des expérimentateurs anglais, Barlow, Baker, etc. M. Considère, dans son article « Fer et acier » aux *Annales des ponts et chaussées* d'avril 1885, a fait faire un pas marqué à l'explication de ce phénomène. Quoique la vieille théorie de Navier reste debout dans l'étendue des très minimes déformations, auxquelles elle a toujours du reste déclaré se confiner, il est clair que les retardements de rupture, sous charge croissante, impliqués par la ductilité du métal ou par des formes de section ramassées sont de nature à enhardir dans le choix des coefficients de sécurité. En raison de leurs épaisseurs, les poutres en fonte, par exemple, abandonnées aujourd'hui, valent mieux que leur réputation.

J. GAUDARD.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée générale du 5 juin 1886.

Une première assemblée, convoquée pour le 20 mars dernier, n'ayant pas réuni un nombre de membres suffisants, les opérations statutaires avaient dû être renvoyées à la séance de ce jour.

M. L. Gonin, président, arrivé au terme de sa douzième année de présidence, remercie la société de la confiance qu'elle lui a témoignée et décline toute nouvelle candidature. M. Gonin veut bien nous promettre de continuer à s'occuper de la rédaction du bulletin avec la même activité qu'il a bien voulu y apporter jusqu'à présent.

La société, par l'organe de M. J. Verrey, exprime à M. Gonin tous ses regrets de la détermination qu'il a cru devoir prendre. M. Verrey constate que, grâce au zèle et au dévouement dont M. Gonin a toujours fait preuve, nous avons pu conserver et améliorer notre bulletin, qui sert de lien entre ses membres dispersés dans les différentes parties du canton.

La société comprend cependant, tout en la regrettant, la détermination de M. Gonin et ne veut pas abuser de son dévouement en lui demandant de se charger à nouveau d'une tâche souvent difficile et fatigante.

M. Dumur, colonel fédéral, ancien chef de l'arme du génie, est élu à la présidence de la société.

(M. Dumur, absent à la séance, ayant décliné son élection, et vu la difficulté de convoquer une nouvelle assemblée générale, le comité à l'unanimité a prié M. Gonin de bien vouloir se charger de la présidence ad interim jusqu'à la prochaine assemblée générale, ce à quoi M. Gonin a bien voulu consentir).

M. John Landry, architecte à Yverdon, présente le rapport de la commission nommée pour l'étude des maisons ouvrières et de l'ouvrage *Klein aber mein*, publié en 1885 par M. Schindler-Escher, à Zurich.

Un grand obstacle à la construction de maisons ouvrières dans notre canton est le coût élevé du terrain à proximité de la plupart de nos villes. En outre, nous possédons peu d'ouvriers sédentaires et l'essai fait à Lausanne en 1872 a donné des résultats si peu encourageants qu'il trouvera difficilement des imitateurs. En tout état de cause, les types de maisons proposés par M. Schindler-Escher devraient subir plusieurs modifications pour pouvoir s'adapter aux coutumes et aux matériaux de construction en usage dans notre pays.

L'impression générale est que ces types sont encore un peu compliqués, leur coût, dans notre canton, serait notablement plus élevé que celui indiqué dans les devis qui les accompagnent.

M. Gonin rend hommage à la générosité de M. Schindler-Escher, qui nous a permis de publier ces projets de maisons ouvrières dans notre bulletin et propose de lui accorder l'honoraire de notre société.

Cette proposition est votée avec acclamation.

M. Dapples, ingénieur, a fait parvenir au bureau un projet de pétition au Conseil d'Etat demandant une révision de la loi sur la police des constructions en ce qui concerne les dimensions des canaux de cheminées.

M. Th. van Muyden, architecte, voudrait qu'on profitât de l'occasion pour demander au Conseil d'Etat de reviser aussi d'autres articles de la même loi, qui sont défectueux.

Après discussion, l'assemblée décide de nommer une commission chargée d'étudier la chose.

Après la séance, levée à 6 1/2 heures, un souper fort gai réunit une quinzaine de membres à l'hôtel Beau-Site.

Le secrétaire, H. VERREY, architecte.